



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BREBIÈRES**

**SEANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize novembre deux mil vingt-cinq, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS :** M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHÉ Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme LANDAS Jacqueline, Mme BARAN Viviane, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LEFEVRE Olivier, M. LOBRY Frédéric, Mme BREMARD Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

**ABSENTS :**

Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à	M. HANNEDOUCHÉ Bruno
M. CICORIA Nicolas	donne pouvoir à	M. DEGORGUE Didier
Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne	donne pouvoir à	M. MARINO Salvatore
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à	M. DUCONSEIL Rémi

M. DEVANNE Pascal, absent.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme BODNIEFSKI Marina

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 24**

**Quorum : 15**

**Votants : 28**

**Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30.

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2025

**FINANCES**

- 1) Demande de fonds de concours de fonctionnement auprès de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION
- 2) Demande de subvention – DETR 2026  
Projet d'aménagement de deux terrains synthétiques
- 3) Demande de subvention – DETR 2026  
Projet de relamping des salles de sports François Anache et La Minerve

**RESSOURCES HUMAINES**

- 4) Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
- 5) Protection sociale complémentaire / Volet santé  
Renouvellement de la convention de participation Santé du Centre de Gestion du Pas-de-Calais (CDG 62)

- 6) Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais – Signature d'un avenant
- 7) Personnel Communal  
Transformations et création de postes  
Mise à jour du tableau des effectifs

## CULTURE

- 8) Demande d'avis sur le projet de charte du réseau des bibliothèques CCOM – Lecture publique

## AFFAIRES GENERALES

- 9) Parc éolien de la Vallée de l'Escrebieux – Demande de soutien à la Commune de Quiéry-la-Motte dans son recours contre le projet

## INTERCOMMUNALITE

- 10) SIDEN-SIAN – Nouvelles adhésions – Comités syndicaux des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025

## DÉCISIONS DU MAIRE – décisions prises depuis le 18 septembre 2025

## QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

## DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Monsieur le Maire présente ces condoléances à Monsieur CICORIA et demande à son groupe de les lui transmettre

Appel

➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2025.

Avez-vous des questions ?

Silence

## FINANCES

### **1. Demande de fonds de concours de fonctionnement auprès de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION**

A la suite du Conseil communautaire du 14 octobre 2025, le dispositif des fonds de concours de fonctionnement (FDC) pour 2025 a été instauré. Ceux qui sont au Conseil communautaire le savent.

Une enveloppe de 8 522,00 € a été attribuée à la Commune. Son montant ne pourra être versé que sous certaines conditions :

- Un courrier de demande de la commune avec le montant du FDC sollicité et listant les dépenses qu'elle souhaite présenter,
- La délibération de la Commune sollicitant le versement du fonds de concours,
- La(es) facture(s) avec l'état récapitulatif des dépenses visées par le SGC d'Arras (afin de vérifier que la commune a bien financé la moitié de la dépense)

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Assurance des locaux
- Consommation électricité
- Consommation gaz
- Facture d'entretien de matériel de chauffage
- Facture d'entretien des équipements de sécurité (extincteurs par exemple)

Nous présentons les factures de consommation gaz comme ci-dessous présenté :

BATIMENT CONCERNÉ	MOTIF	CREANCIER	DATE MANDAT	N° MANDAT	MONTANT TTC
SDF - ESPACE CHATELET	CONSO GAZ JANVIER - FEVRIER 2025	ENGIE	20/03/2025	475	12 569,28 €
ECOLE ST EXUPERIE - RESTAURANT SCOLAIRE - ESP JEUNESSE	CONSO GAZ JANVIER - FEVRIER 2026	ENGIE	14/03/2025	447	12 370,47 €
TOTAL DEPENSES					24 939,75 €

La date limite de dépôt est fixée au 25 novembre 2025 compte tenu de la fin de gestion 2025.

Avez-vous des questions ?

**R. DU CONSEIL :** À quoi cela va servir ?

**Monsieur le Maire :** Il s'agit d'un fonds versé par la communauté de communes, calculé au prorata de certains indicateurs, et adopté à l'unanimité lors du dernier conseil communautaire.

Ce dispositif fonctionne comme un remboursement de frais, à la manière d'un mécanisme de compensation, notamment au vu de la baisse des attributions de compensation.

Y a-t-il d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## 2- Demande de subvention - DETR 2026 / Région - projet d'aménagement de deux terrains synthétiques

La Commune de Brebières prévoit de transformer deux terrains en gazon naturel du complexe sportif Maurice Grossemy en terrains synthétiques. Ce projet répond à l'augmentation du nombre d'habitants, à l'augmentation des effectifs des écoles, de licenciés au club ASB et aux exigences du niveau régional.

Face aux intempéries et à la dégradation des terrains, cette solution permettra une utilisation annuelle, améliorant les conditions d'entraînement et de compétition. Les vestiaires existants seront agrandis pour répondre aux normes de la FFF.

Le coût prévisionnel est estimé à, Pour les 2 terrains synthétiques :  
**1 780 060,67 € HT.**

Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (en HT)
Maîtrise d'œuvre	SEMOTEC	25 725,00 €
Étude de définition du stade	SEMOTEC	4 950,00 €
Prestations topographiques	CABINET CARON-BRIFFAUT	2 620,00 €
Essais d'infiltration	APOGEO	4 300,00 €
Réaménagement des vestiaires	ESPACES INTERIEURS	27 465,67 €
Travaux	-	1 715 000,00 €

Les organismes subventionneurs sollicités sont : l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et la Fédération Française de Football. Pour certains organismes financeurs une décision directe est suffisante pour solliciter une subvention. Pour la DETR, depuis cette campagne, une délibération du Conseil est nécessaire.

Je sollicite donc votre autorisation pour valider ces demandes et m'autoriser à déposer les demandes de subvention soumises à délibération.

Avez-vous des questions ?

**R. DUCONSEIL :** Connaît-on le montant des subventions allouées ?

**Monsieur le Maire :** Généralement 50% de la valeur du projet. On percevra une subvention plus importante pour le terrain à 8 que pour le terrain à 11. On avisera en fonction des subventions versées.

**S. MARINO :** Pour l'éclairage cela va fonctionner comment ?

**P. HERBAUT :** Pour le terrain à 11 l'éclairage fonctionne sur 3 niveaux indépendants. Pour les terrains, des études ont été faites pour une utilisation au maximum des terrains, c'est plus cher au départ mais cela dure beaucoup plus longtemps.

**S. MARINO** : Les terrains synthétiques seront-ils des terrains hybride ?  
**P. HERBAUT** : Non par rapport à l'entretien, c'est du liège, les billes étant interdites.

**S. MARINO** : Le robot de tonte est à vendre ?

**Monsieur le Maire** : Non, nous le louons.

**S. MARINO** : Quel est le devenir de la maison du stade ?

**Monsieur le Maire** : Elle sera utilisée et réhabilitée pour quelques associations comme les associations sportives qui grandissent ou d'autres associations comme Aidons-nous et à l'objectif social.

**R. DUCONSEIL** : Et pour les vestiaires ?

**Monsieur le Maire** : La surface sera agrandie et la rénovation des vestiaires apportera un meilleur confort, les dimensions retenues correspondent aux tailles homologuées pour accueillir des équipes évoluant en championnat régional.

Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE** : adopté à l'unanimité.

### **3- Demande de subvention - DETR 2026 - projet de relamping des salles des sports François Anache et La Minerve**

De la même façon, je requiers votre autorisation pour le projet de relamping des salles François Anache et la Minerve.

En effet, l'entretien des Établissements Recevant du Public (ERP) relève de la responsabilité de la Collectivité. Afin de garantir la préservation du patrimoine communal, la sécurité des usagers et le bon usage des équipements de loisirs mais surtout de procéder à des économies d'énergie, encore plus importantes aujourd'hui, il est nécessaire de procéder au relamping des salles de sports François Anache et La Minerve, en passant en LED.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à un montant total HT de **60 000,00 €**.

Les organismes sollicités sont l'Etat, la Région, le Département et la FDE62 (Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais).

C'est la suite du point précédent pour les salles de sport afin de les rénover sur le plan de l'éclairage.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE** : adopté à l'unanimité.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **4- Mise en place de l'indemnité de maniement de fonds**

Les agents chargés des fonctions de régisseur peuvent prétendre à une indemnité de maniement des fonds aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 (nouvelle dénomination de l'indemnité de responsabilité des régisseurs).

Je vous propose d'instaurer cette indemnité conformément à l'arrêté du 21 janvier 2025 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Je précise qu'elle sera versée avec la paie du mois de février.

Le Comité Social Territorial réuni le 6 novembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Avez-vous des questions concernant ce point ?  
S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**VOTE : adopté à l'unanimité.**

#### **5- Protection sociale complémentaire / volet santé - renouvellement de la convention de participation santé du Centre de Gestion du Pas de Calais (CDG62)**

Le précédent Conseil Municipal avait voté (délibération du 10 septembre 2019) l'adhésion à la convention de participation du centre de gestion du Pas-de-Calais (CDG62) pour la protection sociale complémentaire / volet santé.

Le contrat fut passé avec la MNT.

Cette convention a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 5 ans. La participation de la collectivité par agent avait été fixée à 40 €. Elle fut augmentée à l'occasion du conseil municipal du 23 septembre 2024 pour arriver à la somme de 46 € à partir de novembre 2024.

Ce contrat a été prolongé d'une année (DCM du 10 décembre 2024) à la demande du CDG soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Il convient aujourd'hui de le renouveler.

Le CDG 62, par courrier en date du 24 juillet 2025, informe les collectivités que la convention de participation a été relancée à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'offre de la MNT a été retenue.

L'autorisation du Conseil Municipal est nécessaire pour l'adhésion à ce nouveau contrat et pour la fixation de la participation de la collectivité.

Considérant les augmentations tarifaires (+ 4,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024, + 2,30 % au 1<sup>er</sup> janvier 2025), je propose une modulation de la participation en octroyant la somme de 10 € supplémentaire par enfant, en plus de l'augmentation déjà actée en septembre 2024 de 6 € qu'on avait prise ensemble en 2024 concernant cette protection.

Le Comité Social Territorial, en sa séance du 6 novembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la reconduction de la convention et la fixation de la participation aux enfants.

Avez-vous des questions, des remarques ?  
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
**VOTE : adopté à l'unanimité.**

#### **6- Contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais - signature d'un avenant**

Je vous rappelle que par délibération en date du 19 septembre 2023, le Conseil Municipal a voté l'adhésion au contrat groupe assurance statutaire avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Celui-ci a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 4 ans.

Par courrier du 20 octobre 2025, le CDG62 informe la Collectivité d'une dégradation du rapport « sinistres sur cotisations ». Ceci a pour conséquence une augmentation des taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Il est donc nécessaire de signer un avenant au contrat et je sollicite votre autorisation pour signer cet avenant.

Pour la Commune de BREBIERES, cela représentera un surcoût de 6000 €. Si on ne signe pas, on ne sera plus assuré du tout.

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0.28 %
Accident de travail	15 jours en absolue	1.96 %
Longue Maladie/longue durée	90 jours en absolue	3.50 %
Maternité – adoption		0.55 %
Maladie ordinaire	15 jours en absolue	3.66 %
<b>Taux total</b>		<b>9.95 %</b>

Avez-vous des questions ?

**R. DUCONSEIL :** Pourquoi cette augmentation des sinistres par rapport à la cotisation ?

**Monsieur le Maire :** Cela représente 6 000 € par an. Toutefois, si l'avenant n'est pas signé, la commune ne sera plus remboursée. Il est à préciser qu'il n'y a pas d'augmentation de sinistres pour notre commune, mais comme le dispositif englobe l'ensemble des communes signataires, le coût a été réparti de manière lissée.

Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

#### **7- Personnel communal - transformations et création de poste - mise à jour du tableau des effectifs**

Considérant le tableau des effectifs, je vous propose de procéder à l'adaptation suivante :

- Transformation de postes :
  - ⇒ Filière technique :
    - un poste d'ingénieur à temps complet en un poste d'ingénieur principal à temps complet
  - ⇒ Filière police municipale :
    - un poste de Chef de service de police municipale en un poste de chef de service de police municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe

- Création de poste :
  - ⇒ Filière Animation :
  - un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (28H)

Le tableau des effectifs sera modifié en ce sens et réactualisé.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## CULTURE

### 8- Demande d'avis sur le projet de charte du réseau des bibliothèques CCOM - Lecture publique

La Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION a approuvé en sa séance du 6 décembre 2024 le schéma intercommunal de développement de la lecture publique et a voté la mise en réseau des bibliothèques.

La Communauté, par courrier en date du 6 octobre 2025, nous informe qu'une charte du réseau doit alors être signée avec la Communauté de communes afin de formaliser l'appartenance au réseau des bibliothèques. La charte vise à définir l'organisation, les conditions de mise en œuvre et de fonctionnement du réseau.

Le projet vous a été transmis avec la note de synthèse.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## AFFAIRES GENERALES

### 9- Parc éolien de la Vallée de l'Escrebieux - Demande de soutien à la commune de Quiéry-la-Motte dans son recours contre le projet

J'ai été contacté par l'association ESCREBIEUX Et des maires des communes aux alentours, au sujet du projet éolien de la Vallée de l'Escrebieux.

La commune de Quiéry-la-Motte et d'autres communes aux alentours ont décidé d'engager un recours contre l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2025 autorisant la construction d'un parc éolien de trois aérogénérateurs sur les territoires de Quiéry-la-Motte et Izel-les-Equerchin.

Ce projet suscite une forte opposition locale en raison de son impact sur le paysage, le patrimoine, la qualité de vie des habitants et la faune protégée.

La Commune de BREBIERES, sensible à la préservation du cadre de vie et solidaire des communes voisines concernées, est invitée à apporter son soutien officiel à la démarche engagée par Quiéry-la-Motte.

Communes qui soutiennent Quiéry-la-Motte : Bois-Bernard, Drocourt, Neuvireuil, soutien sans délibération de Hénin Beaumont ...

Pour information, BREBIERES est engagée dans la même procédure ...

- 1) 28 Mars 2024 : arrêté du Préfet – Avis défavorable pour la construction
- 2) Le constructeur a déposé un recours
- 3) 12 novembre 2025, la Cour Administrative d'appel de Douai a 4 semaines pour rendre son avis. En fonction du jugement, le Préfet aura 4 mois pour prendre sa décision ou pas. Si le préfet décide d'autoriser la poursuite du projet, la Commune pourra attaquer l'arrêté du Préfet.

On soutient l'Association qui nous aidera en temps voulu pour le dossier de BREBIERES. C'est le même promoteur, on mutualise les frais de gestion et plus on est nombreux, mieux c'est.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## INTERCOMMUNALITE

### 10- SIDEN-SIAN - Nouvelles adhésions - Comités syndicaux des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025

Lors de ses réunions en date des 20 mars 2025, 17 juin 2025 et 18 septembre 2025 le comité du SIDEN-SIAN a adopté par délibération les points suivants :

- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CHEVREGNY, NIZY-LE-COMTE, PONTAVERT et LA VILLE-AUX-BOIS-LES-PONTAVERT pour la compétence « Eau Potable » ;
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de PONTAVERT et CONCEVREUX pour la compétence « Assainissement Collectif » ;
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CONCEVREUX pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » ;
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de MONTIGNY-EN-OSTREVENT, SAMOUSSY et AVESNES-LE-SEC pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».

La commune étant membre du SIDEN-SIAN, le conseil municipal doit se prononcer sur ces adhésions.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**VOTE : adopté à l'unanimité.**

## DECISIONS DU MAIRE

### Compte rendu n° 4 des décisions du Maire

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

## QUESTIONS DIVERSES

Je vais commencer par les questions du groupe « Brebières avec vous » :

**Question 1:** Une demande d'intervention pour un lampadaire qui ne fonctionne pas, rue de Picardie, depuis le mois d'avril a été faite à de nombreuses reprises et malgré des signalements adressés à Messieurs LELEU et HERBAUT, rien n'a été fait à ce jour !

**P. HERBAUT :** Ce sont des leds de première génération. 2 modules ne fonctionnent plus car il n'existe plus. Il faut un remplacement provisoire pour l'hiver et aujourd'hui cela fonctionne.

**Question 2 :** Au 14 rue du 11 novembre les travaux ne sont toujours pas terminés : il manque une bordure entre le portillon et le trottoir ce qui est dangereux pour les résidents de cette maison (voir photo ci-jointes).

**Monsieur le Maire :** Les travaux n'ont pas été réalisés car ils concernent une zone privative. Il reste seulement 3 cm à achever, mais le reste relève d'une propriété privée.

**S. MARINO :** Est-ce lié aux travaux ?

**P. HERBAUT :** Non, nous avons du rebordurer, c'était déjà ainsi avant les travaux.

**Question 3 :** Notre doyenne brebiéroise va fêter ses 100 ans début d'année 2026 et en sachant qu'elle a aussi été élue Miss Brebières à son époque, ne pourrait-on pas organiser une petite fête en son honneur ? Ce qui démontrait que l'on vit bien à Brebières !

**Monsieur le Maire :** Généralement, quand on est interpellé par les familles, des élus y vont avec un bouquet et un présent. Vous parlez de Madame LUGAND, je pense, sa famille nous a déjà contacté et on fera bien évidemment et avec plaisir comme pour les autres centenaires.

**Question 4 :** Concernant le repas des aînés du mois d'octobre, qui était dans son ensemble bien organisé, de nombreuses personnes se sont plaintes de la qualité du repas. Le budget accordé pour ce repas a-t-il drastiquement baissé et le traiteur se voyant obligé de faire avec ? De plus, les boissons étaient différentes dans les tables (vin rouge et vin blanc de marque et qualité différentes).

**Monsieur le Maire :** Moi je n'ai eu aucun retour négatif sur le repas. Le prix ne peut pas être mis en question car on a augmenté de 1€ par rapport à l'année dernière. Il est régulièrement augmenté. On est à budget et qualité égale.

\*projet / \*\*décision

\*quelles

**Question 5 :** Lors du Conseil municipal du 24 septembre dernier, nous avons constaté que vous aviez pris la décision directe d'aménager le stade avec 2 terrains synthétiques pour un coût de plus de 1,7 millions. Ce qui représente un beau budget\* en soi mais cette dette pense\*\* a été prise sans concertation du Conseil municipal, sans réunion, sans information. Et aujourd'hui vous demandez au Conseil municipal, sous la forme de demande de subvention à DETR, d'approuver ce projet déjà entériné par vous-même !

**Monsieur le Maire :** J'ai déjà apporté une réponse à cette question dans l'ordre du jour de la réunion.

**Question 6 :** Depuis l'installation du Conseil municipal junior, pouvez-vous nous dire, outre les visites à l'Assemblée nationale ou au Sénat, quelles\* ont été les actions proposées avec les jeunes et nous informer sur la régularité des réunions ! Il serait peut-être intéressant d'inviter les membres du Conseil municipal aux réunions plénières.

**M. BODNIEFSKI :** Le Conseil municipal junior est présent à tous les événements : nettoyons la nature, la distribution du colis des aînés, les cérémonies institutionnelles, l'organisation d'une flashmob, ils ont participé à l'élaboration de projets (espaces verts, banc de l'amitié et la rénovation des cours d'écoles) ...

Trois réunions par an sont organisées.

**Monsieur le Maire :** Il va y avoir un nouveau conseil municipal junior élu ce mois-ci et installé début décembre. Nous sommes preneurs de toutes idées, en invitant les élus aux séances plénaires comme vous le précisez. Ils ont eu de beaux projets (cours d'école, espace vert dans la commune) cela a été productif, c'est une bonne façon de mettre un pied dans la vie municipale.

**Question 7 :** Lors des manifestations Brebiéroises, nous constatons que les membres des groupes minoritaires du conseil municipal ne sont pas invités aux inaugurations (par exemple : le salon de la Pologne).

**Monsieur le Maire :** Le salon de la Pologne est organisé par l'UCAP : l'Union des Commerçants et Artisans Polonais et non par la commune et c'est eux qui gèrent les invitations.

**S. MARINO :** C'est à vous de proposer les équipes minoritaires.

**Monsieur le Maire :** Ce n'est pas de mon ressort d'adresser les invitations, mais j'ai été convié en tant que maire. Pour les prochains salons, il leur sera demandé que l'ensemble du Conseil municipal soit invité.

**Question 8 :** Aux concerts de juillet et août, sur le stade, de beaux spectacles ont été proposés à titre gratuit pour environ 12000 personnes et nous ne comprenons pas pourquoi, pour les structures gonflables dans la mini salle la minerve aux vacances de la Toussaint, il a été réclamé 5 € par enfant à nos enfants Brebiérois. Quelle est la logique !

**Monsieur le Maire :** Les structures gonflables sont mises en place par un investisseur privé, c'est son choix. Par ailleurs, de nombreuses animations gratuites pour les enfants existent déjà : le cirque, la luge du marché de Noël ou encore la carte cadeau offerte aux enfants entrant en 6<sup>e</sup>, les tickets de manèges aux ducasses.

Il faut distinguer la logique d'une organisation publique de celle d'une organisation privée.

**S. MARINO** : Ce prestataire paie-t-il la salle ?

**Monsieur le Maire** : Il n'est pas perdant.

**S. MARINO** : Serait-il envisageable de faire payer les extérieurs pour les concerts ?

**Monsieur le Maire** : C'est interdit de demander aux gens d'où ils viennent, c'est discriminatoire et ingérable au niveau sécurité.

Soit tout le monde paye, soit c'est gratuit.

C'est un choix municipal et politique.

Ouvrir la culture à tout le monde (Brebis galeuses) c'est une façon de dire aux gens, venez écouter des chanteurs, c'est gratuit, c'est de la culture populaire.

C'est un choix du groupe majoritaire.

Je passe maintenant aux questions du groupe « Brebières en mouvement » :

**Question 1** : Malgré la présence de caméras et l'engagement de notre police municipale, les actes de vol et de dégradation persistent. Dans un souci de transparence, serait-il possible d'informer régulièrement les habitants des événements indésirables en cours via les canaux de communication de la ville ? Cette démarche renforcerait la vigilance citoyenne et pourrait contribuer à faciliter le travail de notre police.

**G. DESPREZ** : Les services de gendarmerie s'opposent à toute diffusion d'informations, car cela pourrait compromettre l'enquête en cas de publication sur les réseaux sociaux, ce qui est illégal.

**Question 2** : La rue du Groupe Lorraine était auparavant équipée de ralentisseurs qui contribuaient à sécuriser la circulation. Cet axe central, très fréquenté aux heures de pointe, connaît aujourd'hui des vitesses souvent supérieures aux 30 km/h réglementaires. Les radars pédagogiques ne sont que ponctuellement installés sur cette rue. Aux moments les plus denses, piétons – notamment des enfants – et véhicules se côtoient, ce qui accroît les risques. Envisagez-vous de mettre en place de nouvelles mesures pour sécuriser à nouveau cette rue ? Les excès de vitesse et le non-respect du code de la route sont des problèmes récurrents dans notre commune. Quelles mesures concrètes envisagez-vous de mettre en place pour améliorer la sécurité des habitants et faire respecter la réglementation ?

**P. HERBAUT** : Pour rappel, les dos-d'âne ont été retirés car ils n'étaient pas conformes aux normes. Depuis, davantage de stops ont été installés dans la ville (rue de Noyelles, avenue du Chemin des Dames, ...) et le dispositif fonctionne correctement. Il est prévu d'appliquer la même mesure dans la rue du Groupe Lorraine, à hauteur de la rue Comtesse et/ou peut-être au niveau de la rue de la Scierie.

**Question 3** : Pourriez-vous nous faire un point d'étape sur l'avancement des travaux du domaine des Moulins ? À quelle échéance l'achèvement des travaux est-elle prévue ? Les habitants de ce quartier, dont certains sont installés depuis plusieurs mois, vivent toujours au cœur d'une zone de chantier, sans éclairage public, même provisoire. N'oublions pas que des familles avec enfants résident sur place : la nuit tombe rapidement et leur sécurité n'est pas assurée.

**P. HERBAUT**: Les bordures commencent à être posées et les travaux d'enrobés sur la voirie débuteront début décembre. Ensuite, l'éclairage public sera installé et mis en service. L'ensemble des travaux doit être achevé avant les fêtes.

**R. DUCONSEIL**: Si les travaux ne sont pas terminés, est-ce qu'une solution provisoire sera mise en place pour des raisons de sécurité ?

**Monsieur le Maire**: Le promoteur est régulièrement interpellé et nous ferons un point en décembre. La pression que nous pouvons exercer est que plus rapidement les travaux seront réalisés, la rétrocession de la voirie au domaine public pourra intervenir sans délai. Le message a déjà été transmis. Concernant l'existence de ce projet lors du précédent mandat, nous avons demandé des aménagements, notamment sur l'emplacement des logements collectifs ainsi que la mise en place de clôtures.

**Question 4**: Il y a quelque temps, vous nous aviez annoncé la réfection de la rue du Bourg. Elle avait été "embellie" par l'ajout de gravillons, mais force est de constater que la situation reste inchangée : des flaques d'eau stagnantes et des trous réapparaissent, comme les années précédentes. Quelles mesures concrètes sont prévues et dans quel délai afin que cette rue soit enfin remise en état de manière durable ?

**Monsieur le Maire**: Cette rue avait été refaite de manière provisoire. Deux projets étant en cours d'étude à proximité : la station d'épuration et la résidence senior, impliquant le passage d'engins. Quelques réparations ponctuelles ont été réalisées, mais la réfection complète sera faite après les travaux. Si c'est Noréade qui endommage la chaussée, c'est à eux de la remettre en état.

**Question 5**: Pouvez-vous nous faire un bilan précis du fonctionnement du CMJ durant ce mandat, des actions réalisées par le conseil municipal des jeunes ?

**Monsieur le Maire**: Nous avons déjà répondu à cette question.

**Question 6**: Une cérémonie de remise des diplômes du brevet des collégiens s'est tenue à Vitry-en-Artois mi-octobre. Pourquoi les membres du conseil municipal, et en particulier la commission jeunesse, n'ont-ils pas été informés de cet événement ?

**Monsieur le Maire**: Cet événement est organisé par le collège, qui envoie directement les invitations. Pour des raisons de capacité, seules deux personnes par enfant peuvent y assister, le collège ne pouvant accueillir l'ensemble des familles. J'espère que cette règle pourra évoluer à l'avenir.

**Question 7**: Il semble que le sujet des éoliennes revienne sur le devant de la scène. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce dossier ? Quelle sera la suite de la procédure ? Y-a-t-il des recours si le tribunal invalide la décision du préfet ?

**Monsieur le Maire**: On en a parlé sur le projet Escrebieux, on est sur le même plan.

Le 12 novembre c'est passé à la Cours Administrative d'Appel de Douai.

Si la cour invalide la décision de l'ancien préfet, le nouveau préfet doit se prononcer ensuite, le Conseil municipal pourra ensuite attaquer ou pas.

**N. POTEAU** : Est-ce qu'un représentant de la commune est présent ?

**Monsieur le Maire** : Nous ne sommes pas conviés c'est uniquement entre le préfet et le producteur éolien. Si l'on attaque, oui on sera représenté.

**Question 8** : Les fouilles archéologiques menées sur le terrain acquis par Pierrevall étant, semble-t-il, achevées, pourriez-vous nous transmettre les conclusions de ces fouilles ainsi que la date prévisionnelle de démarrage des travaux ?

**Monsieur le Maire** : Les travaux que vous avez vus sont les travaux de carottage. Nous n'avons pas encore eu de retour des analyses.

**N. POTEAU** : combien de temps ils ont pour répondre ?

**Monsieur le Maire** : Nous n'avons pas de délai. Ils sont très majoritairement occupés avec le canal Seine Nord Europe. Nous avons dû insister pour que le carottage soit avancé.

**Question 9** : Questions en lien avec l'information liée au RSU :

Quel a été l'avis du CST sur ce rapport social unique (RSU) ?

**Monsieur le Maire** : Le RSU 2024 a été adopté à l'unanimité par le CST.

Le RSU montre une hausse du personnel communal. Quels éléments justifient cette hausse du personnel communal ?

**Monsieur le Maire** : Cette évolution s'explique principalement par la titularisation d'un agent contractuel au sein de l'espace jeunesse, afin de répondre à une fréquentation en constante augmentation et à la nécessité de garantir la continuité du service.

Depuis 2021, on constate une hausse importante des heures supplémentaires.

**Monsieur le Maire** : La hausse constatée depuis 2021 résulte de la diminution du nombre de fonctionnaires et de l'élargissement des prestations proposées (APC, hausse de fréquentation des services, présence de la Police Municipale en service de nuit, organisation de festivités...).

Les heures supplémentaires représentent seulement 3% du volume total des heures travaillées.

On constate également une évolution des primes et indemnités. Quels éléments justifient ces heures supplémentaires ?

**Monsieur le Maire** : Leur évolution est liée à la progression des carrières des agents. La part du régime indemnitaire reste stable à 27 % des rémunérations annuelles brutes.

Pouvez-vous nous expliquer ce que signifie « absentéisme compressible » ?

**Monsieur le Maire** : Il s'agit des absences pouvant éventuellement être réduites par des actions de prévention ou d'organisation (maladie ordinaire, accidents de travail). À l'inverse, l'absentéisme incompressible concerne les absences difficilement évitables (maladies lourdes, maternité...). Ceci est expliqué page 8 du RSU.

Le RSU précise qu'il y a eu 9 accidents du travail déclarés avec une statistique de 15 AT pour 100 agents permanents. Sachant que les données 2024 de la fonction publique donnent une moyenne de 5.5 accidents en service et dans les communes de 5000 à 9999 habitants, une moyenne de 6 pour 100, comment expliquez-vous que nous soyons largement au-dessus ?

**Monsieur le Maire :** En 2024, 9 accidents ont été déclarés, dont seulement 3 ont entraîné un arrêt de travail (13 jours au total).

À titre de comparaison, 2022 et 2023 comptaient chacun 3 accidents. Par ailleurs, nous incitons les agents à déclarer systématiquement les accidents de travail afin de mieux les prendre en charge.

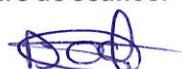
La séance est levée à 21h40.

Fait à BREBIERES, le 19 novembre 2025.

Lionel DAVID,  
Maire.



Marina BODNIEFSKI,  
Secrétaire de séance.



Approuvé en séance le 4 février 2026  
Publié le 9/2/2026  
Affiché le 9/2/2026